



Paris le 14 février 2022

Monsieur le garde des Sceaux
Madame la secrétaire générale

OBJET : Suite du vote de la demande d'expertise au CHSCT ministériel du 25 janvier

Monsieur le garde des Sceaux, Madame la secrétaire générale,

Nous avons regretté vos absences au dernier CHSCT ministériel. Cependant, vous avez très certainement pu prendre connaissance de la demande d'expertise votée à l'unanimité par les organisations syndicales.

Vous partagez certainement comme nous le constat d'une dégradation des conditions de travail et la perte de sens des missions par nombre d'agents au sein des services judiciaires. Cette expertise permettra, entre autres, de participer à la démarche visant à établir l'« expérience partagée » sollicitée par le garde des sceaux lors de sa conférence de presse précédant la mobilisation du 15 décembre, redonner de l'espoir aux agents et (re)construire les fondements d'un meilleur fonctionnement de la justice, tant pour ses acteurs que pour les justiciables.

Nous avons bien conscience que pour répondre à la demande d'expertise formulée par le CHSCT ministériel, vous disposez d'un délai réglementaire de deux mois à compter de la résolution qui a été votée, soit jusqu'au 25 mars prochain. Mais il nous semble que dans le contexte actuel, rappelé dans la tribune diffusée dans Le Monde le 23 novembre 2021, toute attitude dilatoire de votre part pourrait être perçue par les agents des services judiciaires comme un manque flagrant de prise en considération de la parole des femmes et des hommes de la Justice, en totale contradiction avec les vœux exprimés par le garde des sceaux. Nous nous tenons à votre disposition pour en discuter et vous apporter si vous le souhaitez des explications complémentaires sur cette démarche engagée par le CHSCT ministériel, à votre convenance, afin de vous permettre une prise de décision le plus rapidement possible.

Nous vous prions d'agréer, monsieur, madame, l'expression de notre profond dévouement au service public de la Justice.

Les représentants du personnel au CHSCT ministériel